

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU C.A.E.S DE L'EX - S.N.E.P.C.

**VOTRE PARTICIPATION EST INDISPENSABLE,
PAR VOTRE PRESENCE OU L'ENVOI DE VOTRE POUVOIR
(réservé aux adhérents 2015).**

**Elle est primordiale pour les membres du Comité Directeur
et une preuve de votre attachement au CAES.
Merci d'en tenir compte et de le rappeler aux collègues qui vous entourent.**

Association régie par la loi de 1901, le CAES de l'ex-SNEPC est tenu d'organiser une **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**. Les statuts du CAES précisent en outre que cette Assemblée Générale doit se tenir dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'exercice. En conséquence, l'Assemblée Générale annuelle est convoquée le :

**MERCREDI 6 AVRIL 2016 à 17 H 30
Salle OGM 625/DSCR, rez-de-chaussée (demandez Katia GALLAIS à l'accueil)
Ministère de l'Intérieur – 18/20, rue des Pyrénées – 75020 PARIS**

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée se tiendra le jour même à 18H00, même lieu.

ORDRE DU JOUR :

- 1- **Rapport moral du Président**
- 2- **Rappel financier du Trésorier**
- 3- **Modification des statuts : Titre VI – article 25, au lieu de : « l'exercice financier commence le 1^{er} mars et se termine le 31 décembre, mettre le « 1^{er} janvier »**
- 4- **Proposition d'augmenter la cotisation 2017 de 16 € à 19 €, soit + 3 €**
- 5- **Perspectives 2016**
- 6- **Questions diverses**

Toute autre question pourra être ajoutée à l'ordre du jour à condition que la demande en soit adressée, au moins quinze jours avant l'Assemblée, au Ministère de l'Intérieur – CAES de l'ex SNEPC – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 8

A l'issue de la réunion, le verre de l'amitié sera offert aux participants.

Si vous ne pouvez vous y rendre, remplissez le pouvoir, ci-après, et retournez-le au CAES par courrier postal avant le 6 avril 2016 !!!

Mentionnez vos noms, prénoms et le bénéficiaire du pouvoir (dans la limite de 4 par adhérent sous peine de nullité) ;

Ou bien, suivez la même procédure sans indiquer de bénéficiaire et adressez au Ministère de l'Intérieur - CAES de l'ex-SNEPC, place Beauvau – 75800 PARIS. Personne ne votera pour vous mais votre pouvoir sera comptabilisé pour le quorum.

Gaston GAY - Président

P O U V O I R

A renvoyer par retour du courrier si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale

Je, soussigné,

Membre du CAES de l'ex-SNEPC **et adhérent 2015**, fonction :

Donne pouvoir à M (*).....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale du CAES qui aura lieu le mercredi 6 avril 2016.

Fait à le (Signature)

(*) Rayer cette ligne si vous ne souhaitez pas déléguer votre pouvoir.